

FICHER COMPLÉTÉ

7^e WEBINAIRE DE IDDC INTITULÉ : L'ÉDUCATION INCLUSIVE

BRUXELLES, BELGIQUE

25 FÉVRIER 2019, 11 H 30

Services rendus par:

Caption First, Inc.

P.O. Box 3066

Monument, CO 80132

1-877-825-5234

+001-719-481-9835

www.captionfirst.com

Ce texte, document ou fichier est basé sur la transcription en direct. La communication en temps réel (CART), le sous-titrage et/ou la transcription en direct sont fournis afin de faciliter l'accès à la communication et peuvent ne pas être un compte rendu complet des débats. Ce texte, document ou fichier ne doit pas être distribué ou utilisé d'une manière qui pourrait enfreindre la loi sur les droits d'auteur.

Lundi le 25 février 2019.

ALESSIA ROGAI: Bonjour à toutes et tous. Merci d'être avec nous ici aujourd'hui. Je m'appelle Alessia Rogai, je suis coordonnatrice de la gestion des connaissances à IDDC.

Comblér l'Écart est une initiative financée par l'Union européenne. Elle est coordonnée par la FIIAPP, la Fondation Internationale et IbéroAméricaine de Administration et Politiques Publiques, en partenariat avec trois agences européennes pour la coopération au développement.

Les agences espagnoles, italiennes (inaudible) ainsi que deux ONG internationales.

L'objectif de Bridging the Gap est de contribuer à l'inclusion socioéconomique à l'égalité et à la non-discrimination de personne vivant avec un handicap à travers des institutions et des politiques plus inclusives et responsables. Le projet dispose d'une – le projet organise ce cycle de formation en ligne qui explore progressivement les divers aspects traités par le projet.

Ceci vise à développer le concept de transversalité du handicap dans les deux membres du développement ainsi qu'à définir une approche homogène aux secteurs intéressés par le projet.

Les formations sont préparées et développées par des experts internationaux sélectionnés par Bridging the Gap. Chaque formation est conduite en anglais, en espagnol et en français en session séparée.

Pour ceux qui l'ont manqué, qui ont manqué la session précédente, vous pouvez trouver la vidéo de ce webinaire sur le site web du projet Bridging the Gap sur la page Facebook et Twitter et sur notre canal YouTube.

Aujourd'hui, nous sommes ici pour la septième session intitulée Éducation inclusive, qui va traiter de la Convention relative aux droits des personnes handicapées pour garantir que les personnes vivant avec un handicap aient accès à un système d'éducation inclusive à tous les niveaux nonobstant les dispositions de la convention et du comité des Nations Unies, l'éducation des personnes vivant avec un handicap se concentre trop souvent sur l'école spécialisée ciblant parfois des handicaps spécifiques en violation des principes d'inclusion annoncés dans la convention.

Malheureusement, la ségrégation est encore à l'ordre du jour, que ce soit dans des écoles séparées ou des classes séparées au sein des écoles ordinaires. Toutefois, comme nous le verrons au cours de cette session, le droit international relatif aux droits humains et des objectifs de développement convenu au niveau international témoignent d'une préférence marquée pour l'éducation inclusive.

Et pourquoi? L'inclusion des personnes vivant avec un handicap dont l'éducation est cruciale pour plusieurs raisons. Les pays ne peuvent pas réaliser l'Agenda 2030, par exemple, mais aussi l'éducation inclusive est (inaudible) à des sociétés ouvertes avec des avantages pour les étudiants avec un handicap et non

pour les familles des étudiants avec un handicap mais aussi pour toute la communauté au sein plus large. L'éducation constitue la porte d'entrée pour une pleine participation à la société à la fin, le droit international en particulier l'article 24 de la CDPH oblige l'éducation des personnes.

Ce qui veut dire d'un point de vue juridique, les droits en éducation inclusive et en droit humain fondamental paru d'abord dans les garanti général annoncé dans la déclaration universelle des droits des langues.

Pour nous aider aujourd'hui à explorer ce sujet extrêmement important, nous avons la chance d'avoir avec nous Sandra Boisseau, (inaudible) de l'éducation inclusive pour HI, humanité et inclusion.

Sandra a un double Master en droit international et droit européen auprès de l'Université de Poitiers en France et de l'Université d'Upsala en Suède et un Master de l'Université Paris-VIII.

Sandra a travaillé sur des questions d'inclusion dans l'éducation (inaudible) autant que coordonnatrice des programmes d'intégration en Afrique de l'Ouest. En ce moment, elle travaille à Humanité et inclusion et plus de 10 ans sur la thématique de l'éducation inclusive.

Elle a aussi travaillé au Burkina Faso, au Bénin, au Sénégal afin de rejoindre le bureau de HI à Bruxelles. En 2018, elle a occupé le poste (inaudible) à l'éducation inclusive. HI travaille dans le secteur de l'éducation depuis plus de 20 ans afin d'assurer une éducation inclusive de qualité pour les enfants avec un handicap, principalement dans les systèmes d'éducation formelle publics.

Je vous remercie, Sandra. Avant de commencer, juste quelques conseils techniques. Comme je l'ai déjà dit, vous pouvez trouver tous les liens pour notre page de communication Facebook, YouTube et aller voir toutes les sessions précédentes. Aussi le webinaire est sous-titré en direct et les liens pour suivre le sous-titrage en direct est ici dans le chat box.

Voilà le moment de donner la parole à Sandra. Je vous remercie à tous encore une fois et je donne la parole à Sandra.

Bonne session.

SANDRA BOISSEAU: Merci Alessia pour cette introduction à la thématique d'aujourd'hui. Je ne sais pas si le partage fonctionne déjà. Alessia, tu peux me dire? Est-ce que la première diapo est en place?

ALESSIA ROGAI: Oui, c'est parfait.

SANDRA BOISSEAU: Très bien. Bonjour à tous et à toutes ou bonsoir. Je suis ravie de faciliter ce thème sur la façon d'aborder et éliminer les obstacles à l'accès à l'éducation des personnes handicapées.

C'est un sujet que je traite au quotidien dans le cadre de mon travail à Humanité et inclusion mais ça reste pour ma part un défi d'en parler dans le cadre de cette formation en ligne car j'imagine que le niveau de connaissance de chacun entre vous sont variable ainsi que vos attentes.

Également le temps imparti à ce sujet ne nous permettra pas d'aller en fond.

Je vous propose d'aborder cela en trois temps, les barrières qui entravent l'accès à l'éducation pour les enfants handicapés et je terminerai en vous proposant quelques conseils pour permettre de surmonter des obstacles à identifier. Ça se fera de manière assez courte pour laisser le temps aux questions que vous avez et échanges que vous pourriez avoir.

Alessia, j'ai un problème technique.

ALESSIA ROGAI: Tu peux essayer d'arrêter le partage de l'écran et de le faire une autre fois.

SANDRA BOISSEAU: Voilà, ça fonctionne. Je vais commencer par vous donner un aperçu de la situation des enfants handicapés dans leur accès à l'éducation. On estime qu'environ 65 millions d'enfant en en âge scolaire sont des enfants handicapés de par le monde et environ 32 millions d'entre eux se trouvent hors de l'école, soit parce qu'ils sont déscolarisés ou parce qu'ils n'ont jamais été scolarisés. Le handicap est donc un facteur important de l'exclusion de l'éducation et c'est d'ailleurs ce que montre la commission d'éducation de 2016. Très souvent lorsque l'accès pour ces enfants est possible, leur rétention, le maintien de ces (inaudible), le système est souvent rendu problématique du fait d'un environnement qui ne prend pas ou pas suffisamment en compte leurs besoins spécifiques.

Dans les pays du Sud, parmi des enfants en âge d'être scolarisé au primaire, entre 10 et 25 p. 100 seulement sont effectivement inscrits à l'école, et on a moins de cinq p. 100 des enfants qui ont une déficience sensorielle, donc auditive ou visuelle ou intellectuelle qui sont scolarisés.

Le continent africain est le continent qui concentre les taux d'inégalité les plus grands avec en moyenne trois p. 100 d'enfants handicapés qui sont au primaire. Et plus de 50 p. 100 – n'atteignent pas la fin du primaire. Il n'y a toujours aujourd'hui aucun vrai enjeu lié à l'accès à l'éducation et au maintien à l'école.

Pourtant, des éléments de preuve dans différents pays, notamment au Cambodge, au Bangladesh, en Inde, au Népal et aux Philippines, montrent que les retours sur investissement pour l'éducation des personnes handicapées sont deux à trois fois plus élevés que ceux pour les personnes non handicapées.

ALESSIA ROGAI: Je ne comprends pas le problème. Mais tu peux faire la même chose que tu as fait avant.

SANDRA BOISSEAU: Je crois que ça fonctionne de nouveau.

Cette situation d'exclusion et de marginalisation pour les enfants handicapés que je viens de décrire brièvement est contraire au droit international qui garantit le droit à une éducation inclusive pour les personnes handicapées. Ce droit à une éducation inclusive pour les personnes handicapées est apparu dans les garanties générales qui sont définies dans la Convention relative aux droits de la personne.

D'autres instruments internationaux expriment la relation entre le droit à l'éducation et les besoins des personnes handicapées. La Convention relative aux droits de l'enfant, la Déclaration mondiale sur l'éducation pour tous, les règles pour l'égalisation des chances des personnes handicapées ainsi que la Déclaration de Salamanque et le cadre d'action pour l'éducation et les besoins spéciaux contiennent tous des dispositions qui montrent que le droit des personnes handicapées à l'éducation est de plus en plus connu et de mieux en mieux compris.

L'inclusion comme condition aux droits des personnes handicapées qui comme vous le savez est le premier instrument juridiquement contraignant qui renvoie la notion d'une éducation inclusive de qualité dans son article 24. La Convention ne crée pas de droit

nouveau. C'est un instrument qui traduit comment les droits de l'homme pourraient être réalisés pour les personnes handicapées.

Que dit l'article 24? Les États-partis reconnaissent le droit des personnes handicapées à l'éducation, en vue d'assurer l'exercice de ce droit sans discrimination et sur la base de l'égalité des chances, des États-partis font en sorte que le système éducatif pourvoie à l'éducation à tous les élèves et offre tout le long de la vie des possibilités d'éducation. Les enfants handicapés peuvent pouvoir avoir accès à un enseignement primaire et secondaire inclusif de qualité et gratuit et être en mesure de progresser à tous les niveaux d'enseignement sur la base de l'égalité avec les autres dans les communautés dans lesquelles ils vivent, c'est-à-dire au plus près de leur domicile.

Pour garantir le respect de ce droit, les États-partis ont l'obligation de garantir l'accessibilité. Le système éducatif doit être accessible dans son intégralité ce qui inclut les bâtiments, les outils de communication, les programmes d'étude, les supports pédagogiques ainsi que les évaluations. Les États-partis doivent proposer des mesures d'accompagnement en mesure des besoins de chacun. L'arrangement raisonnable concerne l'individu. Il peut s'agir par exemple de déménager la classe de local, de permettre d'avoir plusieurs modes de communication au sein de la classe, de distribuer, par exemple, des documents en gros caractères, d'avoir recours à une ressource humaine additionnelle, ou de permettre aux élèves d'utiliser une technologie d'assistance pendant les cours ou durant les évaluations.

En résumé, ce que dit l'article 24 c'est que pour garantir le droit à l'éducation inclusive, il faut rendre le système éducatif mieux à même de s'ouvrir à tous les apprenants afin d'assurer de manière pleine et effectif l'accessibilité, la participation et la réussite de tous les élèves et plus particulièrement de ceux qui, pour diverses raisons, vivent l'exclusion au risque de connaître la marginalisation.

J'aimerais maintenant vous parler des liens entre l'article 24 et d'autres dispositions de la convention, car le droit à l'éducation inclusive ne peut être réalisé que si certains autres droits sont mis en œuvre.

À titre d'exemple, l'article 6 reconnaît que les femmes et les filles handicapées sont exposés à de multiples discriminations

et que les États-partis doivent prendre des mesures voulues pour leur permettre d'exercer leurs droits dans des conditions d'égalité.

La discrimination et l'exclusion constitue des obstacles importants à l'éducation des femmes et des filles handicapées à l'éducation.

(la sténographe ne reçoit plus de son).

ALESSIA ROGAI: Sandra... Désolée pour ce problème technique. On va essayer de rejoindre le webinaire dans quelques instants.

Sandra?

SANDRA BOISSEAU: Oui?

ALESSIA ROGAI: Nous t'avons perdue. Votre micro est éteint. Nous pouvons continuer.

SANDRA BOISSEAU: Je dois reprendre, alors?

ALESSIA ROGAI: Non, c'est bon. Il marche. Tu peux aller. Merci.

SANDRA BOISSEAU: À partir de quand vous m'avez perdue?

ALESSIA ROGAI: Juste les dernières deux minutes.

SANDRA BOISSEAU: Je continue alors sur la même diapo. Il s'agit de vous présenter les liens entre l'article 24 et les autres dispositions de la Convention relative aux droits des personnes handicapées et j'étais en train de parler de l'article 9 et de l'article 24 qui sont étroitement liés.

L'accessibilité est un préalable à la participation pleine et égale des personnes handicapées à la vie de la société et les personnes handicapées ne peuvent exercer efficacement leur droit à une éducation inclusive, les modes et moyens d'enseignement sont accessibles et l'enseignement devrait être dispensé dans des environnements qui le sont aussi. L'éducation inclusive passe par la reconnaissance du droit des personnes handicapées de vivre dans la société, d'y être intégré et d'y participer. Je fais référence ici à l'article 19 de la convention.

Pour qu'elle puisse bénéficier pleinement de l'enseignement, il est capital que les personnes handicapées aient le droit de jouir du meilleur état de santé possible sans discrimination, c'est l'article 25 qui le prévoit ou qu'elles puissent avoir accès aux services de réadaptation, c'est l'article 26. La capacité d'un enfant handicapé de fréquenter un établissement

d'enseignement et de recevoir une véritable éducation peut être compromise par exemple s'il n'a pas accès à des services de santé ou de réadaptation et à des traitements ou soins adaptés.

Enfin pour s'acquitter (inaudible) indispensable de recueillir des informations appropriées en vue de formuler des politiques, des plans et programmes. Et c'est l'article 31.

En 2016, le Comité sur les droits des personnes handicapées a adopté une observation générale sur l'article 24 de la Convention relative aux droits des personnes handicapées. Le comité a décidé de développer cette observation générale en réaction aux rapports initiaux des États-partis à l'issue des examens (inaudible) le défi important quant à l'application intégrale pour l'inclusion aux personnes handicapées.

Avec cette observation générale 4, le comité fournit des orientations aux États-partis afin qu'ils s'acquittent de leurs obligations en vertu de l'article 24 de la convention en apportant des clarifications sur la notion du droit à l'éducation inclusive et quant aux autres concepts clés et en précisant les mesures requises pour mettre en œuvre des systèmes d'éducation inclusive qui doivent garantir le droit à l'éducation pour toutes les personnes handicapées.

En septembre 2015, les États membres des Nations Unies ont adopté le programme sur les objectifs de développement sur la période de 2016 à 2030. Un des points sur lesquels insiste les objectifs de développement durable (inaudible) ce qui donne un caractère inclusif sur ce programme.

Le programme fait de nombreuses références aux personnes handicapées, 11 références directes. Sept sont incluse dans les ODD et quatre dans les autres parties de l'Agenda 2030.

Il y a un certain nombre de références indirectes, notamment lorsqu'il est question des groupes vulnérables dont les personnes handicapées font partie.

Les États se sont donc à nouveau engagés politiquement en faveur de la réalisation du droit à l'éducation inclusive. L'importance que revêt le caractère équitable et inclusif de l'éducation ainsi que sa qualité est soulignée dans l'objectif 4. Il appelle les États à assurer une éducation inclusive et de qualité équitable et à promouvoir les possibilités d'apprentissage tout au long de la vie pour tous.

La cible 4.5 de l'objectif 4 inclut l'engagement d'éliminer en 2030 les inégalités entre les sexes dans les domaines de l'éducation et assurer l'accès aux personnes vulnérables y compris les personnes handicapées.

La Convention relative aux droits des personnes handicapées qui est un instrument légal contraignant, l'Agenda 2030 est un outil politique. Lors de formation en ligne précédente, les thèmes de la Convention relative aux droits des personnes handicapées et les liens entre ODD et personne handicapée ont été traités de manière plus approfondie. Il est possible de réécouter ces formations en ligne, si vous souhaitez avoir plus d'informations.

Même si comme on vient de le voir le cadre des (inaudible) international est favorable à l'inclusion des personnes handicapées, il n'y a pas d'application automatique. J'ai commencé cette présentation en rappelant quelque donnée clé qui concerne la situation des enfants handicapés dans leur accès à l'école et on a indiqué que les enfants handicapés représentent une part non négligeable de la population qui est exclue.

Parmi les nombreux facteurs qui contribuent à faire obstacle à la scolarisation des enfants handicapés je choisis de vous exposer ici les trois principaux facteurs, facteur d'ordre politique, d'ordre socioculturel et ceux d'ordre technique.

Malgré le fait que la plupart des États ont signé les grands engagements internationaux relatifs à l'éducation pour tous et au développement durable, on constate encore trop souvent un manque de volonté politique qui se traduit par de faible investissement, dans ce vaste chantier de l'inclusion.

De nombreux instrument légaux et des documents stratégiques au niveau des pays, dont par exemple les lois d'orientation politique, les stratégies nationales de développement sectoriel peuvent encadrer et orienter la mise en œuvre de l'éducation des personnes handicapées mais on constate encore trop souvent une offre éducative insuffisante et peu inclusive. Les programmes décennaux – dans les pays intègre peu d'objectifs destinés à améliorer l'accès des enfants handicapés à l'éducation de manière inclusive. On a neuf pays sur 41 qui sont dotés d'une politique éducative inclusive selon une enquête du partenariat mondial pour l'éducation.

Au manque de volonté politique s'ajoute le manque de connaissance sur le handicap et l'éducation inclusive des autorités gouvernementales. Ce qui entraîne parfois des imprécisions au niveau de la terminologie et une certaine confusion. Il n'est pas rare de voir mentionné différents termes comme enfant vulnérable, enfant vivant avec un handicap, enfant avec des besoins éducatifs sociaux sans que ces différentes catégories ne soient définies. Cette ambiguïté des termes (inaudible).

Également, la compréhension de ce que recouvre l'approche d'éducation inclusive n'est pas claire. Il y a une confusion entre l'éducation spéciale et l'éducation inclusive. Dans de nombreux pays qui intervient, l'éducation des enfants handicapés est envisagée en premier lieu à travers une offre spécialisée où les enfants sont isolés des autres enfants et avec une qualité d'enseignement souvent inférieur à la moyenne.

Un autre obstacle d'ordre politique est le cloisonnement qui existe entre les différentes entités gouvernementales (inaudible) entre le ministère l'éducation, le ministère de la Santé, le ministère des Affaires sociales et le ministère des Finances, par exemple.

Un autre obstacle est lié que le ministère de la famille est souvent le ministère de tutelle des personnes handicapées et le ministère de l'Éducation se désengage de la question de l'éducation des enfants handicapés considérant que c'est au ministère social d'agir. Cette discussion ne devrait pas par avoir te lieu le ministère de l'Éducation étant responsable de tous ces enfants.

Le manque de données fiable sur les enfants handicapés constitue une autre objection tant qu'à la politique et le plaidoyer en faveur de l'éducation inclusive. Il est important de connaître la réalité des personnes handicapées pour pouvoir élaborer des politiques efficaces et une intervention qui permettra de promouvoir une éducation inclusive de qualité.

L'exclusion de l'éducation des enfants handicapés est également enracinée dans les idées fausses à propos de leur participation et bénéficié de l'éducation. (inaudible) créé par les croyances négatives y compris par le personnel éducatif, les parents et les autres élèves persiste dans la société et continue à faire obstacle aux enfants handicapés. Lorsque par exemple des parents d'enfant handicapé sont interrogé sur

l'éducation de leur enfant il n'est pas rare d'entendre que la place d'un enfant handicapé n'est pas à l'école parce qu'il n'est pas capable d'apprendre. Ces croyances sont renforcées chez les enfants avec un handicap. Pour d'autres parents, s'ils ne veulent pas voir leur enfant fréquenter l'école c'est qu'ils craignent l'attitude des autres élèves. C'est donc davantage dans un souci de protection qu'ils agissent. Les enfants handicapés racontent les moqueries et les violences auquel ils doivent faire face ce qui constitue une raison majeure de déscolarisation.

Un autre aspect qui constitue une barrière importante à la scolarisation des enfants handicapés c'est l'aspect financier. Il faut reconnaître que l'éducation constitue une lourde charge pour beaucoup de familles puisque malgré les principes de gratuité les familles sont largement mises à contribution pour payer les frais de scolarité, les fournitures scolaires, l'uniforme, et cetera et cela constitue une vraie difficulté pour beaucoup de familles et lorsqu'un choix de s'opérer au sein de la famille c'est très souvent l'enfant handicapé qui est écarté de toute option d'éducation.

En ce qui concerne les obstacles d'ordre technique, le manque de formation des enseignants engendre des habitudes négatives, des méthodes pédagogiques inadaptées. On constate que le personnel éducatif n'est pas adapté à l'enfant handicapé dans la classe. Les enseignants se sentent la plupart du temps désarmés car ils ne sont pas préparés à faire face à la diversité de profil. Ils ont souvent peur de nuire et craignent de ne pas savoir s'y prendre.

En effet, faire face à la diversité des apprenants, des profils, cela s'apprend. Le manque d'accessibilité global des écoles au niveau architectural, organisationnel, pédagogique constitue également un frein important pour la scolarisation des enfants handicapés. Le manque de toilette adapté, la difficulté d'accéder à la classe ou de s'y mouvoir, le manque d'outils adapté aux besoins des enfants sont les différences importantes qui ne permette pas à l'enfant handicapé de participer pleinement à l'éducation.

Lors des enquêtes réalisées auprès des enfants handicapés, beaucoup d'entre eux reconnaissent par exemple le besoin d'une aide humaine pour faciliter leurs déplacements, communiquer ou écrire en classe. Cette ressource additionnelle n'existe qu'en

quantité très insuffisante. Il y a peu de dotations en matériel adapté dans les écoles ordinaires.

J'aimerais invoquer avec vous les conditions (inaudible) selon une approche inclusive. C'est ce que j'appelle les standards minimums. Ce ne sont pas les standards de qualité à atteindre mais plutôt les facteurs facilitateurs, les déterminants d'une scolarisation réussie tant au niveau des apprentissages que de la participation sociale.

Il s'agit de disposer de solides capacités institutionnelles de cadrage, de pilotage et de coordination. Il s'agit aussi de sensibiliser, mobiliser et impliquer toutes les parties prenantes, de mettre en synergie des acteurs éducatifs, communautaires et médico-sociaux pour l'orientation des enfants, d'apporter des changements structurels profonds dans l'environnement scolaire et d'avoir, de disposer de personnel éducatif bien formé.

Arrêtons-nous maintenant sur les stratégies qui sont mises en place pour faciliter l'accès et le maintien des enfants handicapés à l'école.

Dans notre travail, l'approche adoptée est dite à double entrée et vise à renforcer la capacité des écoles à offrir un meilleur niveau d'éducation à tous les élèves dont les élèves handicapés et à répondre plus spécifiquement aux besoins éducatifs particuliers des élèves handicapés. Cette approche recherche un équilibre entre d'une part les changements au niveau systémique, donc au niveau des politiques, des pratiques et des habitudes au niveau du système éducatif et de l'école, et un soutien spécifique à l'enfant pour répondre à ses besoins individuels en matière de soutien à l'apprentissage, de réadaptation, de santé et garantir ainsi un niveau maximum de participation.

À titre d'exemple, un enfant handicapé peut avoir besoin d'une prise en charge en soin de santé ou en réadaptation pour pouvoir participer à l'éducation de manière plus indépendante.

Seulement, cette intervention à elle seule ne suffit pas à garantir l'inclusion. Un travail doit être également entrepris pour lever des barrières potentielles au niveau, par exemple, de son domicile à travers une information et un soutien à la famille, au niveau de sa communauté, à travers la sensibilisation et de son école à travers la réalisation de travaux pour améliorer l'infrastructure, la formation des enseignants, la sensibilisation des autres élèves, et cetera.

Les stratégies qui sont développées se situent à trois niveaux. Un soutien direct des enfants handicapés et de leur famille à travers un accompagnement personnalisé; l'amélioration des services, service éducatif, sociaux et de santé; en accompagnant les professionnels à améliorer relation connaissance sur le handicap, changer les attitudes et faire évaluer leur pratique professionnel et enfin un soutien à la définition d'une politique d'éducation inclusive au niveau national.

Donc en repartant des standards minimums évoqués plus tôt je vais aborder des stratégies pour éliminer les obstacles à l'accès à l'éducation des personnes handicapées. Je vais illustrer mon propos en partant de ce qui a été réalisé en Afrique de l'Ouest.

Sans capacité institutionnelle solide, il est difficile de traduire en loi nationale les dispositions de la convention. Il est donc nécessaire de développer une vision clarifiée, idéalement commune, du ministère de l'Éducation et des acteurs de l'éducation inclusive sur le développement de l'approche inclusive. Les actions de plaidoyer porté à l'endroit des autorités éducatives sont également indispensables pour que la question de l'éducation inclusive soit introduite dans les politiques sectoriels, national et dans les législations.

Au cours des dernières années, plusieurs pays se sont dotés de stratégie nationale d'éducation inclusive, le Ghana et la Sierra elle n'est on est en Afrique de l'Ouest font partie de cela. Au Mali, (inaudible) de révision de politique national existant en matière d'éducation spéciale et d'éducation intégratrice et souhaite valoriser l'inclusion dans l'éducation. Le Sénégal a pris la mesure de ce premier standard minimum, a posé le cadre conceptuel et a l'ambition de se doter de ressources humaines nécessaires à son intégration. Ces raisons ne sont pas exhaustives. Même quand le cadre formel est posé il est nécessaire d'avoir des capacités de plus pilotage décodeur nation. Cela suppose de mettre en place des mécanismes au plus haut niveau sur la responsabilité du secrétariat général, par exemple, au niveau du ministère de l'Éducation et de nommer des points focaux positionnés à différent niveau de l'organigramme du ministère. Il faut pouvoir retrouver dans les programmes sectoriels des indicateurs relatifs au suivi de la scolarisation des enfants handicapés.

Une démarche de concertation (inaudible) de plus différente direction du ministère de l'Éducation et des autres ministères

concernés par la question de l'éducation inclusive. Un cadre national d'éducation a été créé au Sénégal. Un groupe d'éducation inclusive sont enseignés au –.

Certains pays de l'Afrique de l'Ouest ont mis – c'est le cas du Burundi ou à une direction de l'éducation inclusive et du genre, c'est ce qui se passe au Burkina Faso et au Cameroun facilitant le maintien de cohérence des activités.

Toutes les études montrent que l'inclusion scolaire a un coût d'une part parce qu'elle augmente les effectifs d'élèves et un certain nombre d'entre eux requiert un soutien spécifique. Parfois, du personnel additionnel et des travaux d'infrastructure.

Budgétiser une disposition d'éducation inclusive ne consiste pas comme c'est souvent l'en cas à faire le total des coûts additionnels générer par l'enrôlement dans le système d'enfant qui soi-disant coûte cher. Il s'agit plutôt d'estimer les coûts d'amélioration de la qualité d la plusieurs reprises en charge de tous les enfants. Il faut pouvoir aborder les questions de financement de manière stratégique en agissant sur le budget du ministère de l'Éducation et en explorant également d'autres pistes de financement au niveau, par exemple, des collectivités territoriales ou du secteur privé.

On l'a vu tout à l'heure lorsque je vous ai présenté des obstacles, l'ignorance dans les connaissances, l'indifférence ou la réticence sont des pensées et des attitudes qu'on observe souvent dans la communauté à l'égard des personnes handicapées qui touche également les parents des enfants handicapés. Sensibiliser, mobiliser et impliquer toutes les parties prenantes communautaires et donc le deuxième standard minimum d'une stratégie d'éducation inclusive effective. Ces activités sont incontournables et cible plusieurs niveaux. La plus communauté, par exemple, en premier lieu, à travers les sensibilisations grand public, la communauté est sensibilisée par exemple lors d'événement organisé par des organisations de personne handicapée, les associations locales. Ça peut être aussi les associations de parent d'élèves, lors de la journée, par exemple, de l'enfant africain, lors de la célébration de la journée des personnes handicapées. Cela peut se faire sous la forme de spectacle, de marche, de débat, la diffusion de message à travers les médias.

Il est également important de cibler les parents d'enfant handicapé car souvent leur faible niveau d'éducation les empêche de comprendre le bien-fondé de la scolarisation de leur enfant et les sessions de sensibilisation et d'information peuvent permettre de prendre conscience des besoins, leur permettre à ses parents de comprendre conscience des besoins de leur enfant et que, également, donne des conseils en matière d'attitude et de comportement à tenir.

La sensibilisation doit toucher également le personnel éducatif en premier lieu, les directeurs responsables de l'inscription de l'enfant à l'école et les enseignants, afin que les conditions d'accueil de l'enfant handicapé soit optimal.

Les élèves non handicapés et leurs parents doivent également être ciblés dans le cadre de la sensibilisation afin d'atténuer les craintes que certain parent d'élèves pourrait avoir à l'égard de l'inclusion d'enfant souvent considéré comme susceptible de tirer vers le bas le niveau des enseignements et voir comme on l'entend parfois d'être contagieux. Les parents d'enfant handicapé sont un rôle central à jouer dans le cadre de ces sensibilisations.

(Difficultés techniques).

L'étape de l'identification permet de repérer dans la communauté les enfants handicapés en âge d'être que scolarisés mais qui ne sont pas encore scolarisés dans la perspective de leur permettre d'accéder à l'école ou de repérer en classe des enfants handicapés afin de prévenir le décrochage scolaire, l'identification doit avoir pour seul but de connaître le besoin éducatif des enfants pour ensuite apporter individuellement des réponses adéquates. Une fois identifié, l'enfant peut être référé à différents services, souvent des services médicaux et/ou des services sociaux.

La troisième étape est l'orientation de l'enfant dans l'absence de programme national d'éducation inclusive qui sous-entend un déploiement sur l'ensemble du territoire et qui rend redevable toutes les écoles de scolariser les enfants, l'éducation se fait vers un nombre limité d'établissements.

Une fois que la communauté a bien compris le bien-fondé et la légitimité de la scolarisation des enfants handicapés et que ceux-ci ont été identifiés, référés, parfois consultés et orientés vers l'école, se pose ensuite la question d'établissement qui va

les accueillir. S'agit-il d'un environnement semé d'embûches comme on l'a vu au titre des facteurs de rôle technique qui exige que l'enfant s'adapte à un environnement discriminant et hostile ou bien au contraire s'agit-il d'un environnement qui adapte le cadre de vie, les comportements, les méthodes et les outils à la diversité des enfants. On peut relever différents types d'adaptation, le changement d'attitude d'abord qui concerne tous les acteurs de l'école, les actions de sensibilisation organisée dans les écoles contribuent à créer plus de tolérances et d'ouverture d'esprit. La pratique du tutorat permet un réel changement d'attitude. Par exemple, à l'extérieur de l'école, un élève accompagnateur peut aller chercher un enfant à domicile et faire le trajet ensemble. En classe, il peut être accompagné avec un autre enfant qui prend ses notes.

Un autre type d'adaptation est lié à l'accessibilité dans les écoles. On peut par exemple réaliser un audit d'accessibilité pour repérer les obstacles et ainsi conduire les aménagements raisonnables.

Le troisième type c'est l'accessibilité dans la classe. Certains élèves peuvent avoir besoin d'adaptation dans la classe, les réalisations peuvent être de l'ordre d'un tableau, d'une estrade, de la redistribution des bureaux pour faciliter la circulation, il peut s'agir également de repeindre les murs en plan pour donner plus d'éclairage.

Le quatrième type d'adaptation est relatif aux pratiques pédagogiques. Les enseignants peuvent avoir recours à la différenciation pédagogique et à l'enseignement coopératif.

Très rapidement, la pédagogie différenciée part du constat que dans une classe un maître doit enseigner – handicapé ou non. L'enseignant adapte son enseignement aux besoins et spécificités de chaque élève. L'enseignement coopératif place l'élève en tant qu'acteur de l'apprentissage.

Mettre en œuvre des pratiques pédagogiques inclusives n'a de sens que si du matériel technique est utilisé. Sans tablette braille l'enfant aveugle ne pourra pas apprendre à lire et à calculer. Sans objet à manipuler, sans forme en relief il lui sera difficile d'appréhender – de même, un enfant sourd aura besoin d'imagier.

Une dernière adaptation est liée à l'interaction entre l'ensemble des ressources humaines à l'école. Plus d'échanges

entre enseignant sont nécessaires. Dans certain cas, l'apport de nouvelles ressources humaines est d'autre – je fais référence au système des enseignants itinérants aux auxiliaires de vie scolaire.

La formation des enseignants c'est la pierre angulaire de la stratégie d'inclusion. Gérer la diversité dans la classe et...

(la sténographe ne reçoit plus de son).

ALESSIA ROGAI: Sandra, je ne n'entends plus.

SANDRA BOISSEAU: – la présence enfant –

L'introduction d'éducation inclusive dans la formation initiale des enseignants constitue le moyen le plus efficace. Le Niger et le Burkina Faso ont par exemple uniformisé le modèle de formation dans l'éducation inclusive.

C'est plus généralement dans le cadre de la formation continue que s'effectue l'initiation et le renforcement des enseignants en matière d'inclusion scolaire. Un pool de formateur peut être constitué au niveau du pays et ciblé par la formation. C'est ensuite à ce pool de formateur d'assurer les formations en cascade vers les enseignants.

On peut envisager la formation à trois niveaux, avec un objectif de sensibilisation d'abord, pour garantir leur adéquation pour l'accueil des enfants handicapés, un objectif de formation en vue d'outiller les enseignants pour en la mise en œuvre des apprentissages prenant en compte les spécificités de certains élèves handicapés et le dernier niveau touche à l'élaboration de matériel didactique et leur utilisation dans la classe.

L'opportunité que présente le dispositif des cellules d'animation pédagogique doit être exploité autant que possible pour assurer le suivi ou le renforcement des plus formations en éducation inclusive.

Ma dernière diapo présente la classe idéale, une sorte de classe modèle. C'est un poster qui n'est peut-être pas très visible mais je m'en excuse. Mais je le mettrai dans les ressources pour ceux que cela intéresse.

Ceci permet d'illustrer en image tout ce que je vous présenté jusqu'ici. Par exemple, on voit qu'effectivement dans cette classe le tableau est placé à une hauteur accessible. Le soutien de certains enfants se fait par les pairs, par d'autres élèves.

On a recours à la pratique du tutorat. On voit également que la classe a beaucoup de supports visuels. On a des espaces qui permettent de travailler de manière individuelle avec l'enfant soit par exemple pour des exercices de motricité, ça peut être également pour un appui psychologique, ça peut être pour de l'orthophonie, et cetera. On a également de larges fenêtres qui laissent entrer la lumière. Ce sont des exemples de ce qui apparaît ici sur ce poster.

Je crois que je vais m'arrêter là pour laisser place aux débats et aux questions que vous pourriez avoir. Je vous remercie pour votre attention.

ALESSIA ROGAI: Merci, Sandra. Vraiment, une très intéressante présentation. Je sais qu'on n'a pas beaucoup de temps. C'est une thématique très importante. C'était très intéressant. Vous avez donné l'idée de l'éducation inclusive. Il y a aussi quelque conseil pour mettre en œuvre.

Je veux lire aussi ces réflexions sont les deux premières questions que nous avons dans le chat box. Je voudrais rappeler à tous les participants que vous pouvez prendre la parole parce que vous pouvez aller évidemment virtuellement, mais aussi vous pouvez écrire votre question dans le chat box, si vous êtes plus timide et que vous ne pouvez pas prendre la parole ou si vous avez des problèmes de connexion.

Mais comme je l'ai déjà dit, nous avons déjà quelque question dans le chat box. La première que je lis est une question de Marc. J'espère que j'ai bien entendu la question de Marc. Marc, si je n'ai pas entendu bien ta question, prend la parole.

Marc demande comment mettre en œuvre une politique d'éducation inclusive mais aussi comment recevoir une politique d'éducation inclusive.

Merci Sandra pour ta réponse.

SANDRA BOISSEAU: Merci à Marc pour sa question. C'est sur le comment mettre en œuvre une politique d'éducation inclusive et sur la deuxième partie de la question, c'était sur...

ALESSIA ROGAI: C'était comment concevoir une politique d'éducation inclusive.

SANDRA BOISSEAU: Comment concevoir la politique et la mettre en œuvre.

En commençant peut-être par effectivement la conception, au niveau des pays où nous intervenons, les demandes des ministères de l'Éducation sont en plus en plus nombreuses pour un accompagnement à les aider à concevoir, à développer ou réviser des documents politiques qui étaient jusque-là plus avec une vision spécialisée ou intégrée.

On a vraiment des demandes importantes qui nous sont faites à ce niveau. Ça démontre quand même une certaine volonté d'aller de l'avant et d'améliorer la situation. On fait des.

Donc sur le comment concevoir, on peut imaginer différentes étapes. La plupart du temps, donc, cette conception est accompagnée par un certain nombre de ressources techniques, de ressources humaines techniques qui ont des compétences spécifiques sur la conception des politiques. Mais donc la première des choses c'est la demande, c'est la motivation je dirais et la volonté encore une fois de l'État de pouvoir améliorer l'état de la politique et de la rendre peut-être plus conforme aux dispositions de la convention.

Ça peut être un processus assez long. Encore une fois si on regarde récemment ce qui a pu se faire en Sierra Leone sur les dernières années, l'État dispose aujourd'hui d'une politique sur l'éducation inclusive. Je crois que c'est un processus qui a duré deux années. C'est un processus qui est marqué par différentes étapes, évidemment pour une grande partie liée à la collecte de données, à la collecte d'information, par l'organisation aussi d'un certain nombre d'ateliers pour mettre d'accord l'ensemble des acteurs, de trouver aussi un consensus autour de la question et des orientations que l'on souhaite voir au niveau de la politique.

Ça c'est sur la partie conception.

Maintenant, sur la partie mise en œuvre, je dirais qu'il faut effectivement pouvoir mettre à disposition des moyens. Et ça, je crois que j'en ai parlé également un petit peu tout à l'heure. J'en ai fait référence quand je parlais des stratégies. Il faut pouvoir effectivement investir et se donner les moyens de la mise en œuvre de la politique.

Je ne sais pas si je réponds bien à la question de Marc. Il souhaite peut-être préciser sa question?

ALESSIA ROGAI: Merci, Sandra. J'invite Marc à faire une autre réflexion sur sa question. Sinon, ensuite, je voudrais te

demander quelque chose, Sandra. Parce que tu as parlé du processus, surtout comme mettre en œuvre une politique d'éducation inclusive. Mais tu sais que Bridging the Gap travaille au Burkina Faso, en Afrique, au Soudan et en Éthiopie et je sais que la plupart des gens qui suivent la session, ce sont des gens qui viennent du Burkina Faso.

J'aimerais te demander si tu as un exemple des réussites de ce processus de mise en place dans l'éducation inclusive. Si tu as une référence pour le Burkina c'est bien mais s'il y a d'autres pays qui peuvent partager le processus ou seulement une partie de ce processus qui est bien commencé, il y a des bases pour l'éducation inclusive.

Merci beaucoup.

SANDRA BOISSEAU: Merci Alessia pour votre question. Concernant le Burkina Faso, c'est un bon exemple. Il faut savoir que le travail sur la thématique de l'éducation inclusive au Burkina a commencé il y a un peu plus de 10 ans, je dirais même 15 ans. C'est un pays doté de beaucoup d'expérience et qui a également beaucoup progressé au niveau institutionnel au cours de ces dernières années.

Si on regarde aujourd'hui le programme secteur oral, programme décennal de développement de l'éducation du Burkina Faso, je crois que le programme a été récemment révisé, on a des orientations stratégiques assez claires et qui vont dans le sens de la réalisation de l'éducation inclusive. On a des activités précises, on a aussi des lignes budgétaires inscrites au niveau de ce programme.

On a au niveau de l'État cette stratégie date de 2015, une stratégie nationale sur l'éducation inclusive. C'est un pays qui a fait beaucoup d'efforts au cours des dernières années. On a une direction en charge, pas que de cette thématique mais en charge de l'éducation inclusive du genre qui chapeaute, qui est vraiment là pour coordonner, piloter les actions en matière d'éducation inclusive.

Il y a énormément, il y a peu de formateurs nationaux qui existent au niveau du ministère de l'Éducation. Ce sont vraiment des ressources nationales qui sont formées à l'éducation inclusive et donc qui peuvent évidemment être sollicités sur l'étendue du territoire pour former à nouveau, que ce soit du

personnel éducatif, dans les régions ça peut être au niveau des inspections mais également des enseignants eux-mêmes.

C'est un pays qui a, encore une fois, beaucoup progressé au cours de ces dernières années. Je parlais également tout à l'heure de la formation initiale, le Burkina Faso en Afrique de l'Ouest est un pays qui a intégré un module sur l'information inclusive dans la formation initiale des enseignants. Ce sont des exemples pour montrer que c'est un pays qui encore une fois a beaucoup progressé.

ALESSIA ROGAI: Merci beaucoup, Sandra pour ta réponse.

J'ai d'autres questions dans le chat box. Je voudrais lire la prochaine question qui vient d'André qui demande l'éducation inclusive des enfants handicapés ne devrait-elle pas aussi passer par le parent? Parce que les parents mal formés constitueraient sans doute un frein à l'éducation de leur enfant.

SANDRA BOISSEAU: Je ne suis pas sûr d'avoir très bien compris la question qui touche plutôt un enfant avec une déficience...

ALESSIA ROGAI: Je pense qu'André de mes aussi de manière générale si les parents doivent être formés et informés.

SANDRA BOISSEAU: Formé et informé. Je crois que c'est un peu ce que je disais plus tôt lorsque je présentais les stratégies sur la partie sensibilisation. Les parents sont les premiers à faire le choix pour leur enfant handicapé. Effectivement, ils ont besoin d'être informés, à la fois sur la déficience de leur enfant, qu'est-ce que ça veut dire d'avoir un enfant par exemple avec une déficience intellectuelle, qu'elles peuvent être les besoins de cet enfant pour mieux comprendre son comportement.

La partie information est extrêmement importante effectivement au niveau des stratégies, il faut vraiment mettre l'accent là-dessus. Il faut pouvoir cibler directement les parents par des sessions individuelles ou des sessions qui viseraient un groupe de parent.

Il faut pouvoir les informer, les sensibiliser effectivement sur les possibilités qui existent et pouvoir leur permettre de comprendre qu'avoir un enfant handicapé ça ne veut pas dire avoir un fardeau. Ce sont des enfants qui ont des capacités et c'est ce qu'il faut en général arriver à faire passer comme premier message vis-à-vis des parents d'enfant qui sont comme je

le disais tout à l'heure des fois bienveillantes. Certains parents d'enfant handicapé certes effectivement il peut y avoir une raison liée au manque de l'information, mais par exemple certains parents ne souhaitent pas que leur enfant, par exemple, sorte de la maison, sorte du domicile, tout simplement parce qu'ils craignent pour leur enfant des actes de violence et de discrimination, un regard négatif sur l'enfant. C'est plutôt dans une réaction de vouloir protéger l'enfant, très souvent, que des parents ne vont pas jusqu'à choisir, par exemple, d'envoyer un enfant à l'école. Après il faut reconnaître également dans beaucoup de pays l'éducation telle qu'elle est proposée n'est pas, dans la plupart des cas, adapté, ne répond pas effectivement aux besoins d'un certain nombre d'enfants handicapés et donc les parents sont également réticents à envoyer un enfant dans une école où ils savent que cet enfant ne serait pas par exemple – n'aurait pas une capacité de bien d'apprendre, de suivre l'apprentissage de manière normal.

Donc l'information, la formation également peut se faire de manière un petit peu plus poussée mais déjà, effectivement, cibler des parents pour les informer et pour les sensibiliser c'est extrêmement important.

On voit dans le cadre de nos interventions, je dirais qu'à 97 ou 98 p. 100 des parents qui sont sensibilisés, qui sont mieux informés n'ont ensuite plus aucune réticence et ne se pose même plus la question. Ils conçoivent effectivement que l'enfant n'a pas sa place à la maison mais bien dans un environnement scolaire.

Je ne sais pas si j'ai répondu à la question.

ALESSIA ROGAI: Merci beaucoup, Sandra. J'invite André pour expliquer la question.

André, je te donne la parole.

>>: Merci Alessia. Merci Sandra pour votre présentation très intéressante. J'aimerais savoir, parce que pour la formation, les parents d'enfant handicapé mentaux, puisque bien souvent les parents, quand ils ne sont pas formés, pour l'information, je suis tout à fait d'accord avec ce que vous avez dit. Mais est-ce qu'il n'est pas possible, par exemple, de marquer aussi cette inclusion par la formation des parents pour que les parents continuent le travail qui est fait à l'école, qu'ils le continuent par exemple à la maison?

Voilà ma question. Merci.

SANDRA BOISSEAU: Oui. Effectivement, je ne sais pas si je peux ajouter beaucoup plus que vous là-dessus. Oui, je suis tout à fait d'accord. En effet, quand on a la possibilité d'aller au-delà de l'information et de la sensibilisation, évidemment, c'est une très bonne chose. Et la formation ne doit pas cibler uniquement le personnel éducatif tel que je l'ai présenté tout à l'heure.

Par exemple, les ressources spécialisées qui peuvent exister, les compétences, par exemple, qui peuvent être dans une localité au niveau d'une école spécialisée, peuvent, par exemple, apporter effectivement ce soutien en termes de formation aux parents. On peut très bien imaginer effectivement qu'une école spécialisée dans une localité qui, peut-être, accueille des enfants avec une déficience intellectuelle sont dotés de compétence spécifique et à ce moment-là peuvent proposer effectivement la formation des parents qui vont pouvoir poursuivre à plat maison un certain nombre de soutiens à l'enfant.

Je ne sais pas ce que je peux vous dire d'autre. Oui, la formation du parent est également une stratégie intéressante.

ALESSIA ROGAI: Merci beaucoup, Sandra et André pour sa question.

J'ai beaucoup de questions encore. Je voudrais lire maintenant la prochaine question de –.

Bonjour, dans la présentation, vous parlez de points focaux dans les ministères. Quel sera leur rôle?

SANDRA BOISSEAU: Dans les situations que je connais, il est possible que leurs rôles diffèrent d'un endroit à l'autre. Je vais pouvoir vous répondre par rapport aux pays que je connais bien. Le point focal éducation inclusive, par exemple, tout à l'heure je faisais les références à la situation du Togo cette personne est en charge du ministère, elle est directement rattachée au secrétariat général. Elle est en charge du pilotage et de la coordination des activités en lien avec la thématique de l'éducation inclusive. Cette personne, ce point focal qui, de manière régulière, invite un certain nombre d'acteurs de l'éducation inclusive à se retrouver, à échanger par exemple sur un plan d'action, un plan d'action annuel, par exemple, pour pouvoir proposer un suivi des activités inscrites dans ce plan d'action.

De pouvoir également suggérer un certain nombre d'évaluations. C'est vraiment, cette personne est la ressource principale qui se charge de piloter, de coordonner les actions.

Dans d'autres pays effectivement on trouve des points focaux au niveau de différent service ou de différentes directions. J'ai moins de visibilité par rapport à leur rôle proprement dit mais ma réponse serait de dire que voilà, ces personnes aussi sont en veille, elles sont également un relais en termes d'information auprès de ces services. On peut par exemple imaginer d'avoir, dans un pays, une direction, une division qui serait en charge de l'éducation inclusive. Mais d'avoir également des relèves, des points focaux soit dans d'autres ministères ou d'autres services du ministère de l'Éducation. Ça peut être une personne qui a un rôle de veille, d'information et pourquoi pas d'alerte.

Mais l'exemple qui est le plus, pour moi, je suis la plus familière, c'est un exemple du Togo. Maintenant, si vous êtes intéressé, effectivement, on peut également rechercher à travers d'autres pays et vous apporter des éclairages ultérieurement.

ALESSIA ROGAI: Merci, Sandra. Je vais aller un peu vite parce que nous avons encore plusieurs questions et j'espère avoir le temps de répondre à toute. Dans le cas où on ne le peut pas, je vous invite à écrire votre question par *e-mail*, on va faire le mieux possible pour vous répondre.

J'ai une question de Thérèse qui demande : Vous avez parlé de neuf pays qui disposent des stratégies en matière d'éducation inclusive.

Ces pays, est-ce qu'ils sont en Afrique? Et si oui, quels sont ces pays?

SANDRA BOISSEAU: C'est une bonne question et je m'attendais à la recevoir. Et je m'étais dit que j'allais justement chercher la liste de ces neuf pays. Malheureusement, Thérèse, je ne pourra pas vous répondre directement. Ça nécessitera pour moi de revenir vers vous pour vous donner la liste exhaustive de ces pays. On a des pays en Afrique, on a par exemple, je parlais du Ghana, on a le cas de Zanzibar, qui sont dotés de politique d'éducation inclusive. Il y a peut-être encore d'autres pays en Afrique de l'Est mais je ne suis pas très certaine. En tout cas, les neuf pays ne sont pas en Afrique mais pour avoir une liste exhaustive je vous demanderais de revenir vers vous parce que je n'ai pas vérifié avant ma communication.

C'est une enquête du partenariat mondial de l'éducation qui est une enquête assez récente. Il sera possible évidemment de vous répondre très rapidement.

ALESSIA ROGAI: Et voilà. Merci. J'ai, en fait, deux mains levées. Je voudrais donner la parole à Paul.

>>: Merci, Alessia et félicitations à Sandra pour son brillant exposé.

Je voudrais inviter Sandra à revenir sur le contenu du document de politique nationale d'éducation inclusive. Comme vous le savez, le Mali est en face de se trouver un document de politique nationale portant sur l'éducation inclusive. Mais nous, en tant qu'acteur d'éducation inclusive, on souhaiterait avoir une idée sur le contenu. Quels sont les éléments qu'on peut trouver dans un document, qu'on doit trouver dans un document de politique nationale et quel est le processus pour y arriver, pour les gens, inclure la question de Marc.

SANDRA BOISSEAU: Je crois Paul, que vous êtes un intervenant du Mali. Donc vous semblez être bien au courant du processus qui est initié, qui a démarré l'année dernière, il me semble. Et donc il y a déjà eu différente étape et notamment un atelier qui a réuni un grand nombre d'acteurs. Je ne sais pas si vous avez l'occasion d'en faire partie, justement, pour arriver à trouver une vision commune, une vision partagée et je pense que lors de cet atelier qui a duré une semaine, en décembre dernier à Bamako, il a été question de présenter le cadre, les recommandations ont été faits dans ce sens, un cadre identifiant le contenu suggéré en matière de politique d'éducation inclusive.

Donc ce serait un petit peu court pour retracer ce que peut être le contenu d'un document de politique nationale. Je sais qu'actuellement, encore une fois, ce processus est en cours au Mali et que le ministère est accompagné pour avoir une idée assez claire et précise de ce que ça peut recouvrir.

Si vous voulez, Paul, qu'on aille plus dans les détails, on peut avoir un échange par Skype ou par *e-mail* pour en discuter plus largement.

Les premières étapes ont été ma collecte de données au Mali et cet atelier qui a été appuyé par une consultante internationale.

ALESSIA ROGAI: Merci à tous les deux. Merci aussi pour votre question.

J'ai une autre main levée de – à qui je donne la parole maintenant.

Bien voilà, rien du tout.

Je voudrais lire une autre question, une réflexion de Luc, il écrit, de la République démocratique du Congo. Il demande quelles sont les stratégies facilitant les personnes en situation d'handicap de jouir du droit à l'éducation et aux droits socioéconomique et professionnel.

La plupart des parents n'estiment pas important de – et une barrière partout dans la société.

SANDRA BOISSEAU: Je n'ai pas de connaissance de la République démocratique du Congo. – dans le contexte de la RDC. Parlant comme on l'a vu tout à l'heure de la sensibilisation des communautés des parents, du personnel éducatif, et cetera, parlant des capacités institutionnelles à renforcer, l'ensemble des stratégies que j'ai présentée tout à l'heure sont également tout à fait applicables dans un pays comme la RDC.

Pour regarder ce qui se fait au niveau d'humanité et inclusion, je suppose qu'il y a d'autres organisations qui interviennent dans le pays pour cette question d'éducation inclusive mais on a entrepris un travail depuis maintenant quelques années uniquement sur la ville de Kinshasa. Donc ça touche le milieu urbain et une petite partie de la ville de Kinshasa. On a parlé de la communauté, des parents par eux-mêmes et tout ce qui touche au renforcement des capacités du secteur et dire qu'actif, donc à la fois du personnel enseignant, le directeur d'établissement, les inspecteurs, les encadreurs pédagogiques. On a beaucoup travaillé sur ces deux cadres dans nos interventions. Ma réponse touche ce que je connais dans le cas du travail mené par humanité inclusion en collaboration étroite avec le ministère de l'Éducation en RDC et les organisations de la société civile, notamment les organisations de personne handicapée, présente sur la zone (inaudible).

Mais Luc, les stratégies, encore une fois, pour moi, reste pertinente dans votre contexte.

ALESSIA ROGAI: Merci, Sandra. J'ai une dernière question. Mais nous avons encore du temps. J'invite les participants à poser

des questions à Sandra ou à lever votre main pour parler directement et partager votre idée en la matière.

Je lis la dernière question de Omar qui demande comment on peut appliquer les méthodes inclusives dans des classes.

J'espère que j'entends bien la question.

SANDRA BOISSEAU: La méthode inclusive dans les classes. Effectivement, c'est souvent une question qui nous est posée. Et notamment par les enseignants eux-mêmes avant qu'ils aient reçu des formations.

Pour avoir été sur le terrain un bon nombre de fois et pour visiter des salles de classe qui sont souvent avec des effectifs rhétoriques parce que je parle de contexte qui se situe en Afrique notamment en Afrique de l'Ouest, c'est vrai qu'on est souvent réticent, douter la façon dont il peut être possible de mettre en place des pratiques pédagogiques inclusives.

Comment ça peut se faire, la première des choses, encore une fois, c'est la formation. Donc c'est la connaissance qui doit être évidemment apportée auprès du personnel éducatif.

Arriver à expliquer que les méthodes pédagogiques utilisées dans la classe peuvent avoir un bénéfice pour tous les élèves et aussi pour les enfants handicapés.

Ça se fait également sous la forme de formation spécifique sur, par exemple, des pratiques pédagogiques. C'est-à-dire que l'enseignement formé sur la question de l'éducation inclusive, qui comprend l'intérêt effectivement par exemple d'accueillir un enfant handicapé dans sa classe, la deuxième effectivement demande qui est faite tout de suite derrière c'est de dire : Moi, maintenant, ça va. Je comprends bien, je suis tout à fait ouvert à cette idée. Maintenant, j'ai un problème c'est que je ne sais pas comment faire. Et c'est sur le comment faire effectivement qu'il faut pouvoir travailler davantage, investir plus en termes de formation. Ça peut être de la formation en grands groupes, très ciblé sur les pratiques pédagogiques. Ça peut être de la formation de proximité. Je sais que dans le cadre de nos interventions, par exemple, on cible comme acteur de premier plan les encadreurs pédagogiques, les inspecteurs puisque ce sont eux qui peuvent faire le lien et être davantage en proximité des enseignants. Mais les enseignants doivent être accompagnés. Quand je vais sur les terrains et que je m'aperçois de l'évolution qui est constatée dans certain endroit je me dis

que l'inclusion et les pratiques pédagogiques amenées par un enseignant qui a pourtant effectivement différente problématique au sein de sa classe, qui doit gérer un grand nombre d'élèves en classe arrive à intégrer ses changements et la plupart des enseignants qui le font le font avec d'ailleurs très peu de moyen. Avoir recours, par exemple, à ce qui se trouve dans la cour d'école ou à proximité. Je pense par exemple à des cailloux pour donner un exemple extrêmement concret et qui va pouvoir aider les enfants de la classe, ça ne va pas toucher uniquement, ça ne va pas faciliter uniquement l'apprentissage d'un seul enfant dans la classe mais faciliter l'apprentissage de la grande majorité des enfants, que les cailloux, par exemple, peuvent être utilisés.

Lorsque je prépare ma leçon de classe en tant qu'enseignant, je dois avoir recours à tous ces outils ou à toutes ces choses qui peuvent se trouver à proximité et qui vont pouvoir aider à faciliter l'apprentissage d'un grand nombre d'enfants.

Donc introduire des pratiques pédagogiques dite inclusive, oui, en regardant les besoins effectivement qui se posent au niveau de l'enfant handicapé ou d'autres groupes d'enfant qui ont des difficultés d'apprentissage, c'est plus effectivement la première chose à faire. Mais on doit concevoir effectivement que ces méthodes d'apprentissage vont, encore une fois, avoir un bénéfice pour toute la classe, véritablement. Et ça, ce n'est pas simplement des constats visuels qui sont faits lorsqu'on se déplace, lorsqu'on fait des visites sur le terrain, les évaluations le montre aussi.

Donc voilà, c'est possible.

ALESSIA ROGAI: Merci beaucoup. Je suis désolée, je voudrais donner la parole pour la dernière question à -. Mais je demande à - et à Sandra de faire très vite parce que nous avons seulement deux ou trois minutes.

>>: Bonjour. Je voudrais poser une question à Sandra par rapport à la stratégie de mise en œuvre de l'éducation inclusive.

Je vois qu'au niveau des enseignants, il y a parfois certains découragements et un manque motivation pour intégrer ces enfants dans leurs classes.

Serait-il possible d'envisager, d'assurer un prix du meilleur enseignant qui se distinguerait au niveau des pratiques pédagogiques inclusive de sa classe? Ou bien quand il y a, comme

par exemple, au niveau du Sénégal, il a institué un prix du meilleur enseignant. Je pense qu'il faudrait peut-être à ce niveau, je ne connais pas les critères de choix du meilleur enseignant mais je pense qu'il serait mieux d'intégrer un critère déterminant qui concernerait la pratique pédagogique inclusive de l'enseignant au niveau de sa classe.

C'est une réflexion que je voulais partager avec Sandra.

ALESSIA ROGAI: Merci beaucoup.

SANDRA BOISSEAU: Merci. Très rapidement, oui effectivement, c'est une réflexion intéressante. Et dans le cas du Sénégal, je sais qu'il y a déjà des écoles. Alors ce n'est pas seulement au niveau de l'enseignant lui-même mais pour renforcer cette motivation et cet encouragement et pour avancer sur cette question d'éducation inclusive.

En Casamance, par exemple, il y a un prix octroyé aux écoles inclusives, celles qui font le plus d'efforts, pour ce qui est de la pratique de certains enseignants. Oui ça va tout à fait dans le sens de votre proposition. Pour trouver des stratégies qui puissent encourager chacun à faire davantage.

ALESSIA ROGAI: Merci Sandra, merci à tout le monde. Nous sommes arrivés à la fin de cette septième session sur l'éducation inclusive.

Un gros merci aux participants pour vos questions et surtout je tiens à remercier Sandra pour ta participation et pour avoir dédié ton temps à nous aujourd'hui.

Vraiment, une présentation très intéressante et utile.

Je voudrais également, que je l'ai déjà dit, mais encore une fois, merci à tous les participants. J'espère sincèrement que cette session d'aujourd'hui vous a appris quelque chose de nouveau et a vraiment clarifié les doutes sur ce sujet très important.

Juste quelque dernière information technique. Le cycle de formation de webinaire délivre un certificat de participation à tous les participants qui assiste, c'est 15 p. 100 de webinaire à répondre à l'enquête de satisfaction. Nous avons eu un peu de problèmes avec l'enquête la dernière fois. Par souci, nous avons trouvé la solution pour cette nouvelle session. On va répondre à l'enquête.

Pour l'enquête précédente, on va tenir compte de ce problème technique que nous avons eu.

La prochaine session sera à la fin de mars. Je vous recommande de ne pas manquer cette huitième session qui sera très importante, elle sera sur l'accès à l'emploi et ça sera le mercredi 27 mars à 11 h 30, heures de Bruxelles. Vous recevrez l'invitation à vous enregistrer à partir de cette semaine.

La présentatrice sera Francesca –

Je vous invite à suivre la prochaine session.

Je vous rappelle que pour ceux qui ont manqué la session précédente, vous pouvez trouver toutes les vidéos du webinaire avec tout le matériel d'apprentissage sur notre page Facebook, sur Twitter, sur YouTube, sur le site web du projet et pouvez trouver les liens aussi dans le chat box.

Un gros merci à tous, à Sandra et à la prochaine fois.

Merci de suivre le webinaire de Bridging the Gap. Merci et bonne journée.

SANDRA BOISSEAU: Merci.